

À l'attention des Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève (Suisse)

17 août 2021

Cameroun : une action multilatérale urgente est nécessaire

Madame, Monsieur le Représentant permanent,

Nous, organisations de la société civile soussignées, demeurons profondément préoccupées par les violations graves et continues des droits humains au Cameroun. Nous réitérons les inquiétudes exprimées dans une lettre¹ envoyée à votre délégation et d'autres en amont de la 47^{ème} session du Conseil des droits de l'homme. Nous exhortons votre délégation à soutenir une action multilatérale visant à répondre à la crise des droits humains au Cameroun, au minimum via une intervention orale conjointe lors de la 48^{ème} session du Conseil (13 septembre-8 octobre 2021).

Le Cameroun figure parmi les crises des droits humains auxquelles le Conseil n'a pas formulé de réponse adéquate. Considérant l'inaction d'autres organes, notamment l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies, et les inquiétudes croissantes quant au bas niveau de coopération du Cameroun avec le Bureau de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), il est crucial pour le Conseil d'augmenter son niveau de surveillance de la situation et d'engagement, envoyant ainsi un message clair.

La 48^{ème} session du Conseil fournira aux États des occasions supplémentaires de soulever leurs inquiétudes quant aux violations des droits humains commis dans des contextes nationaux. Ceci est dû, en particulier, à la reprise des débats généraux.

Comme la lettre de la société civile de mai 2021 l'a souligné, une intervention orale conjointe devrait comporter des indicateurs de progrès qui, s'ils étaient remplis, constitueraient pour le Cameroun un chemin vers l'amélioration de sa situation. Si, à l'inverse, ces indicateurs restaient lettre morte, l'intervention orale conjointe ouvrirait la voie à une action plus formelle du Conseil, notamment (mais pas nécessairement uniquement) une résolution instituant un mécanisme d'enquête et de redevabilité.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces préoccupations et nous tenons prêts à fournir à votre délégation toute information supplémentaire. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Représentant permanent, en l'assurance de notre haute considération.

1. AfricanDefenders (Réseau panafricain des défenseurs des droits humains)
2. CIVICUS
3. Commonwealth Human Rights Initiative (CHRI)
4. DefendDefenders (East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project)
5. Franciscans International
6. Global Centre for the Responsibility to Protect
7. Human Rights Watch
8. Réseau ouest africain des défenseurs des droits humains (ROADDH/WAHRDN)

¹ Disponible via DefendDefenders *et al.*, « Une action multilatérale robuste est nécessaire pour répondre à la crise au Cameroun », 29 juin 2021, <https://defenddefenders.org/multilateral-action-is-needed-to-address-the-human-rights-crisis-in-cameroon/> (consultée le 27 juillet 2021). 62 organisations ont endossé la lettre en date du 12 Mai 2021.